



**AMICALE DES ANCIENS du 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème}
REGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS
ET LEURS DESCENDANTS**



BULLETIN DE LIAISON N° 211 - ETE 2025



Bonifacio, 8 mai

Inauguration de l' Esplanade Gal Antoine Sérafino

**En mai 1944, le capitaine Sérafino commandait
la compagnie mortiers du 6^{ème} RTM à Cassino**



Epinal, 27 juin

Le colonel Alexandre Bancel, caïd 17

Sommaire

Le mot du Président	<i>p2</i>
Le mot du Président de l'Union des Tirailleurs	<i>p3</i>
L'édito du président du 7^{ème} RTA	<i>p3</i>
1 – Un peu d'Histoire et de libres propos	
1-1 Le Souvenir Français	<i>p5</i>
Les Harkis : histoire et mémoire 1954- 2024	
1-2 Secours de France, Le droit du sol a 510 ans	<i>p13</i>
1-3 Par le sang versé, la loi du 2 décembre 1999	
1-4 Revue politique et parlementaire, Europe, l'urgence des nouvelles routes des échanges	<i>p15</i>
1-5 Les chemins de la Mémoire	
2 - Moments forts au 4^{ème} trim 2024 et 1^{er} semestre 2025	
Cérémonie à Sciences Po 15 nov	<i>p16</i>
80^{ème} anniv. des combats du Bois des Trembles, 22 nov	
AG du 24 janvier	
8 mai, hommage à un héros bonifacien	
Batailles d'Haubourdin, Gembloux (Be), Zuydcoote, mai et juin 1940, nord de la France	
18 juin, Mairie 15^{ème}, hommage combattants marocains	
Les projets au 2^{ème} semestre 2025	<i>p19</i>
Ajaccio, inauguration rue capitaine François Scarbonchi	
Voyage napolitain en Italie du 6 au 12 octobre	
3 - Les nouvelles du 1^{er} RTIR <i>p20</i>	
Nouveau chef de corps, Caïd 17	
4 – Lecture <i>p21</i>	
5 – Le carnet, départs, arrivées, nouvelles des membres et sympathisants <i>p22</i>	
Annexe	
CR AG	<i>p25</i>

L'EDITO DU PRÉSIDENT



Chers Amis,

Au-delà de nos participations habituelles aux cérémonies nationales ou relatant les hauts faits d'armes du Corps Expéditionnaire Français durant la seconde guerre mondiale, trois évènements majeurs ont marqué cette année 2025.

Tout d'abord la reconnaissance apportée à deux de nos anciens. La ville de Bonifacio a honoré la mémoire du Général Antoine Serafino en donnant son nom à une place de la citadelle et celle d'Ajaccio en donnant le nom d'une rue au Capitaine François Scarbonchi. Deux hommes qu'une profonde amitié liait depuis les combats de la campagne d'Italie honorés au même moment, quel plus beau symbole !

Ensuite, notre BD, héritage majeur de notre action mémorielle. Le Tome 1 s'est vendu à plus de 7 000 exemplaires. Le Tome 2, en cours de réalisation devrait paraître en décembre et connaître le même succès.

Enfin, en consécration de nos actions, notre Amicale a été admise au sein du Comité de l'Entente du 15ème arrondissement de Paris, la structure mémorielle la plus importante de Paris et de la région Ile de France.

Le maire, Philippe Goujon, la maire-adjointe en charge des anciens combattants, Clotilde Drouard et le Président du Comité, Jérôme Drilhon, nous ont chaleureusement accueillis et, avec eux, nous souhaitons organiser en mai 2026, à Paris, une grande manifestation pour le Gariglano.

Mais l'année n'est pas finie ! En octobre aura lieu le voyage de notre Amicale, à Naples, sur les traces de nos pères ; voyage excellement organisé par Frédéric Fourrière.

Merci encore à Bruno Lamy pour ce bulletin d'été qui témoigne du dynamisme de notre Amicale.

HOMMAGE AUX TIRAILLEURS MAROCAINS



Pour célébrer l'Appel du 18 juin, le maire du 15ème arrondissement de Paris, Philippe Goujon, a eu l'excellente idée de coupler cette cérémonie avec un hommage aux Tirailleurs Marocains, en liaison avec l'Ambassade du Maroc.

Devant un public nombreux, j'ai déposé une gerbe et prononcé quelques mots mettant en avant le rôle du Corps expéditionnaire français et celui des soldats marocains dont l'action fut déterminante pour libérer la France.

Michel Scarbonchi



PROPOS DU PRESIDENT DE L'UNION DES TIRAILLEURS

www.les-tirailleurs.fr



Général (2s) Eric de Fleurian

29 juillet

L'Union des tirailleurs ne comporte plus à ce jour que deux amicales : la vôtre et celle du 7ème RTA...

Pour l'instant aucune décision n'a été prise sur son devenir qui peut être soit une mise en sommeil (option préférentielle), soit une dissolution pure et simple. Je me laisse jusqu'à l'été 2026 pour faire ce choix.

La première réunion des anciens du 1er RTir en 2024 n'a pour l'instant pas créé un engouement visible de la part de ces derniers pour concrétiser quelque chose dans l'immédiat. Mais une petite équipe continue de travailler sur ce sujet et je ne doute pas qu'à moyen terme il se passera quelque chose. Lors de la prise de commandement du caïd 17, j'ai pu longuement échanger avec le colonel Bancel sur le volet "transmission de la mémoire" auquel il est très attaché. Je pense que d'ici l'automne j'aurai plus d'informations sur la manière dont il souhaite le mettre en œuvre, tant en interne qu'en externe.

Soyez assurés de mon amitié et de mon dévouement. Eric de Fleurian

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE L'AMICALE DU 7ÈME RTA



7ème R.T.A, LA VICTOIRE OU LA MORT



Le 4 mars dernier, le vice-président, le **Major Abdelkader Kenane**, a été promu **Grand Officier de l'Ordre National du Mérite** à l'hôtel de Brienne, des mains de Patricia Miralles, ministre déléguée aux Anciens combattants. **Grand Bravo Major !**



22 juin : 109^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun

Tous les ans, le dimanche le plus proche du 25 juin, se déroule la cérémonie. Elle est présidée par le chef de l'État (années en 6), et par le premier ministre (années en 1). Les autres années, une personnalité est élue par un collège. Pour cette année, le Commandant Georges Gréco, président de l'Amicale, s'est vu honorer pour l'évocation historique de cette bataille.

Indisponible pour raison de santé le jour du 109^{ème} anniversaire de la bataille, le 22 juin, son évocation a été lue par le président de « Ceux de Verdun » M. Francis Lefort, en présence du drapeau de l'Amicale du 7^{ème} RTA.

« - Nous voici aujourd'hui dimanche 22 juin 2025, réunis, devant ce monument dédié aux combattants de Verdun morts pour la France.

- Tout aussi émus, tout aussi recueillis au cœur de la cité, debout pour le 109^{ème} anniversaire de la bataille devant Verdun, et pour honorer le soldat de Verdun.

- Au cœur ou hors de nos nécropoles, aux pieds de ces stèles blanches retentissant du silence assourdissant du fracas de cette année 1916.

- Au cœur de ces nécropoles reposent d'un éternel sommeil, Soldats connus et inconnus.

- Honorer nos poilus, véritables vainqueurs de cette longue bataille de 300 jours et de 300 nuits et qui a couté 300.000 morts. Reste un devoir : Ne pas oublier.

- Souvenons-nous, le 21 février 1916, les Allemands voulaient occuper Verdun, ville stratégique.

- C'était sans compter sur la farouche résistance des Chasseurs de Driant au Bois des Caures où au prix de lourdes pertes sous un déluge de fer et de feu, ont tenu pendant 48 heures sous un bombardement incessant d'une extrême intensité suivi d'assauts répétés.
 - Deux longues journées, la résistance de nos chasseurs restera un fait historique gravé dans nos mémoires et dans nos livres, elle aura permis l'arrivée des renforts pour contenir la poussée ennemie : Verdun, ils ne passeront pas.
 - Si l'artillerie a permis de freiner l'avancée de l'assaillant, c'est bien le combattant à pied qui reste le véritable défenseur et vainqueur de Verdun.
 - Nombreux ont été les régiments de fantassins qui se sont succédés pour combattre devant Verdun. Déposés aux portes de la ville par des norias incessantes de camions, ces fantassins rejoignaient à pied avec armes et bardas la ligne des combats.
 - Combien de Bataillons de chasseurs, de régiments d'infanterie, de légionnaires, de zouaves, de tirailleurs, ou de tabors, venus de tous les continents ont fait Verdun. Rappelons-nous ! Dès la déclaration de la guerre, en signe de reconnaissance, le Sultan du Maroc déclarait « la Mère Patrie est attaquée il faut aller la défendre ».
 - L'arrivée de la division marocaine a été déterminante.
 - Composées de soldats aguerris au cours des opérations menées au Maroc pour soumettre les tribus rebelles du nord qui contestaient l'autorité du Sultan. La guerre du RIF, Époque Lyautey.
 - Les quatre unités principales qui composent la division durant la totalité de son engagement entre 1914 et 1918 sont : le Régiment de marche de la Légion étrangère, le 4e régiment de tirailleurs tunisiens, le 7e régiment de tirailleurs algériens et le 8e régiment de zouaves.
 - Tous ces régiments ont été cités à l'ordre de l'armée et à la fin du conflit, la division marocaine compte dans ses rangs les unités les plus décorées de l'armée française. Elle est la seule division dont tous les drapeaux sont décorés de la Légion d'honneur à la fin de la Première Guerre mondiale.
 - Pour mémoire 18 régiments de tirailleurs algériens et tunisiens ont été cités durant cette bataille et portent en lettres d'or sur la soie de leurs Drapeaux « VERDUN 1916 ou 1917 ».
 - Les plus lourdes pertes ont été celles des troupes qui combattaient pied à pied pour progresser, défendre ou occuper un bout de terre.
 - La victoire leur revient pour une grande part, et Verdun doit essentiellement sa survie au sacrifice de ces POILUS, « LES POUSSE-CAILLOUX » de l'Infanterie reine des Batailles.
 - Plus tard après la guerre, les rescapés revenus au pays, diront « nous avons fait Verdun », cette courte phrase résume à elle seule les souffrances endurées.
 - Les bombardements de l'artillerie adverse en plus d'avoir été destructeurs ont entraîné un déplacement traumatisant de population hors des zones de combats, abandonnant maisons, villages détruits qu'ils ne reverront jamais pour certains. Déplacements cruels pour ceux qui ont eu à les subir.
 - Vers la fin du mois juin 1916, le front est stabilisé, ce n'est pas la fin des combats mais le début de la reconquête qui amènera la victoire en 1918
 - Il y a 109 ans, nos poilus ont connu l'Enfer à Verdun, mais à VERDUN « ON NE PASSE PAS »
 - Aujourd'hui notre devoir, ne pas les oublier, comme l'a demandé le dernier poilu, Lazare Ponticelli.
 - Ne pas oublier c'est aussi assumer notre Histoire, toutes les pages de notre histoire, les plus glorieuses comme les plus sombres et, pour notre survie ne pas les transformer.
 - Depuis le 2^{ème} conflit mondial, le chemin de la réconciliation entre nos deux peuples s'est construit.
 - Le 22 janvier 1963, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signaient le traité de l'Élysée. Acte Majeur de la construction Européenne
 - Le 22 septembre 1984 sur le parvis de l'ossuaire de Douaumont, cette réconciliation a été symbolisée par la poignée de mains historique entre le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl.
 - Ce geste de Verdun sera concrétisé par le dévoilement d'un socle incrusté à l'endroit même où le président et le chancelier ont scellé une alliance de paix.
- Se souvenir, c'est comme l'a écrit Antoine de St Exupéry, « Entre le passé où sont nos souvenirs, le futur où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs. »
- Aujourd'hui, le carillon des cloches de nos églises nous rappelle l'obligation de nous souvenir. Pour être plus complet, ce devoir de mémoire est à partager avec les autres unités de logistique et soutien, tout spécialement le service de santé où les progrès de la chirurgie reconstructrice ont été remarquables.
- Alors aujourd'hui comme demain, veillons sur les cendres du passé et maintenons haut le flambeau.
- Je vous remercie.
- Georges Gréco

1 –Histoire et libres propos

1-1 Le Souvenir Français, (*l'amicale adhère au Souvenir Français, section Meurthe et Moselle*)



Le Souvenir Français a organisé le 22 avril dernier à Bias (Lot-et-Garonne) **l'inauguration des tombes de Harkis** dont il a géré la restauration en partenariat avec l'ONACVG et la Commission Nationale indépendante d'indemnisation des Harkis (CNIH). Cette initiative exemplaire s'inscrit dans la volonté du Souvenir Français de donner toute leur place aux Harkis dans la mémoire de la Nation. Plusieurs parlementaires et élus locaux ont participé à cette initiative ainsi que Madame Françoise Dumas, Présidente de la CNIH.

C'est d'abord de géologie dont je vous parlerai. De géologie et d'érosion. Nous connaissons tous le rôle de l'érosion qui fait reculer les falaises au bord de mer, mais aussi les montagnes et les plateaux sur le continent. Nous connaissons tous les blocs de pierre qui résistent à cette érosion et qui marquent sur le terrain l'ancien emplacement du plateau ou de la montagne. Ces blocs de pierre sont des buttes-témoins.

En histoire, il en est de même. Les harkis sont les buttes-témoins d'une histoire qui a reculé, celle de la Grande France. Ils sont les buttes-témoins du temps de l'engagement et de la passion. Ils sont les buttes témoins d'un temps aujourd'hui décrié, celui de la colonisation. C'est donc d'abord vers eux que va notre reconnaissance. Harkis, vous êtes fondamentalement des acteurs de l'Histoire de France. Ici, à Bias, il nous appartient de nous en souvenir.

Alors que se met en place le chemin de mémoire des Harkis par l'apposition de plaques sur les lieux d'accueil de 1962, sur les camps et sur les chantiers de forestage, Bias s'impose toujours plus comme le lieu central de la mémoire harki. Lieu central par son histoire. Bias est le camp qui a duré le plus longtemps, le camp qui a vu se lever la seconde génération de Harkis pour l'appel à la reconnaissance. Mais Bias aussi comme lieu central pour l'inscription dans l'espace territorial de la mémoire harki.

Et dans cet espace, le cimetière. Je me souviens de la première rencontre organisée avec Michel Hadj avec le maire de Bias. C'était en 2017. Nous recevant, le maire nous déclara n'avoir aucun financement pour rénover les tombes de Harkis. Nous l'avons rassuré, le Souvenir Français prenait en charge ces rénovations. Notre engagement était en effet total car le Souvenir Français a fait de la sauvegarde des tombes de Harkis à l'abandon dans les cimetières communaux un défi à relever. Car si les Harkis inhumés ne sont pas « Morts pour la France », contrairement à ceux qui furent massacrés en Algérie, ils ont bien mérité de la France. Ils ont bien mérité de notre Patrie.

Après la première opération de sauvegarde de 14 tombes réalisée en 2017 et 2018, nous avons mis en place une seconde opération en étroit partenariat avec l'ONACVG et la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis.

Ensemble, ces trois partenaires, auxquels j'associerai la commune de Bias, ont remis en lumière 11 tombes de Harkis oubliées et marginalisées.

Ces tombes s'imposent aujourd'hui comme les lieux du souvenir d'une grande histoire. Elles appartiennent aux harkis, à la population de Bias et à tous les Français.

Serge Barcellini, Président Général, contrôleur général des armées (2s)



Les Harkis, histoire et mémoire 1954-2024



Abderahmen Moumen, est historien, docteur en histoire de l'Université de Provence, chercheur associé à TELEMM (AMU-CNRS), chargé de mission nationale à l'ONACVG « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie » et membre du conseil scientifique du Mémorial du camp de Rivesaltes. Spécialiste de la guerre d'Algérie, des mouvements migratoires entre l'Algérie et la France et de l'histoire des rapatriés et des « Harkis », il a publié de nombreux ouvrages.

« Aux combattants abandonnés, à leurs familles qui ont subi les camps, la prison, le déni, je demande pardon, nous n'oublierons pas ». C'est par ces mots que le président de la République Emmanuel Macron rend hommage aux Harkis et à leurs descendants le 20 septembre 2022, allant au-delà des discours de ses prédécesseurs à leur endroit, et en prononçant le mot de pardon. Soixante-dix ans après le début de la guerre d'Algérie, les résonnances mémoriales de cette dernière se font encore entendre. La question des anciens supplétifs de l'armée française, recrutés durant le conflit, se pose de manière récurrente lorsqu'est évoqué le sujet de cette guerre. Ceux que l'on nomme encore par le terme générique de « Harkis » constituent néanmoins un groupe social largement hétérogène dont les trajectoires en Algérie puis en France nous amènent à appréhender la complexité du contexte colonial, de la guerre d'Algérie et de ses enjeux mémoriels après 1962.

Harkis, un mot qui cache un monde

Le terme « Harki », stricto-sensu, désigne un Algérien « musulman », pour reprendre la catégorie coloniale de l'époque, ayant servi comme supplétif de l'armée française dans une harka durant la guerre d'indépendance algérienne entre 1954 et 1962. Etymologiquement, le terme « Harki » et « harka » proviennent de l'arabe. Ce terme signifie l'activité, le mouvement ; le verbe « harak » bouger ou se mouvoir, sans aucune connotation politique. L'utilisation à des fins militaires d'unités de supplétifs, et plus particulièrement de harkas ne date pas de la guerre d'Algérie, et n'est en rien une création française. Le terme est attesté durant la période médiévale et moderne dans l'histoire des différents royaumes berbères ou arabo-berbères, de l'Empire Ottoman ou du royaume alaouite, et ce jusqu'au début du vingtième siècle.

Avec le déclenchement de la guerre d'Algérie le 1^{er} novembre 1954, l'état-major de l'armée française, fort de son expérience en Indochine et des techniques de la guerre contre-révolutionnaire face aux maquis du Viêt-Minh, décide de la constitution de troupes supplétives face aux maquis de l'Armée de Libération Nationale. Cinq catégories de formations supplétives civiles ont ainsi contribué au « maintien de l'ordre » durant ce que l'on nommera pendant longtemps « les événements » :

- les groupes mobiles de police rurale (GMPR) créés en 1955, renommés groupes mobiles de sécurité (GMS) en 1958 et liés au ministère de l'Intérieur ;
- les moghaznis des groupes maghzens chargés de la protection des Sections Administratives Spécialisées (SAS) du ministère des Affaires algériennes ;
- les auxiliaires des unités de réserve nommés aassès ;
- les groupes d'autodéfense composés de bénévoles (hormis les chefs de groupes) et seulement armés pour moitié d'entre eux ;
- et enfin, les Harkis, sous la tutelle du ministère des Armées.

Les premières harkas sont constituées en deux étapes. Dans une première phase officieuse, l'ancrage des premiers maquis du FLN dans les Aurès en novembre 1954 entraîne la mise sur pied de premiers groupes d'auxiliaires. Impulsion de Jean Servier, ethnologue et spécialiste de l'Algérie, qui joue ainsi sur les rivalités claniques de la région d'Arris avec l'assentiment du Général Gaston Parlange. En avril 1956, une circulaire du ministre-résident Lacoste fixe ensuite officiellement les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas, considérés comme des « *formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations de maintien de l'ordre* ». Le 20 mai 1957, le général Salan précise que les harkas, « *formations levées pour des opérations déterminées et pour un temps limité devaient être rattachées à une unité régulière qui en assure le recrutement et l'encadrement et incorporées dans le dispositif de ces unités* ». Avec les grandes offensives de l'armée française à partir de 1957, leur nombre ne cesse d'augmenter pour atteindre un maximum de 60.000 personnes en 1960. En 1961, avec la perspective de désengagement militaire de l'Algérie et en premier lieu des formations

supplétives, le statut des Harkis est finalement précisé par le décret du 7 novembre 1961 créant des contrats mensuels d'un, trois et six mois, et leur ouvrant droit à la sécurité sociale. Ainsi, les Harkis ne sont qu'une composante dans l'ensemble des formations supplétives mises sur pied pour suppléer l'Armée française. À partir de l'indépendance, l'emploi de ce terme est étendu à l'ensemble des supplétifs du fait de l'importance numérique des Harkis au regard des autres unités, voire pour désigner, maladroitement tant les statuts diffèrent, l'ensemble des Algériens qui ont soutenu l'Etat ou l'armée française durant la guerre (appelés, engagés, fonctionnaires, élus). Durant le conflit, les indépendantistes et la population utilisent quant à eux les termes de goumiers ou de Harkis pour désigner les auxiliaires de l'armée française. Ce n'est qu'à la fin de la guerre, avec la victoire du FLN, que le terme devient synonyme de traître dans l'Algérie indépendante.

Quelques chiffres nous permettent de saisir que l'emploi des supplétifs a été un phénomène massif au sein de la paysannerie algérienne. En février 1961, le nombre d'Algériens rangés du côté de l'armée française est estimé à environ 250.000 répartis entre 217.000 dans l'armée régulière (65.600 appelés et engagés) et dans les formations supplétives (57.000 Harkis, 9.100 GMS, 19.450 *moghazzis*, 65.850 gardes d'autodéfense dont seulement 29.270 armés répartis en 2.107 groupes). Il est fort probable qu'entre 200.000 et 250.000 hommes (et quelques femmes), peut-être plus, auraient été, à un moment ou un autre, supplétifs durant toute la période de la guerre. 33.000 autres sont aussi inscrits dans la vie politique et l'administration (46 députés, 22 sénateurs, 350 conseillers généraux, 11.550 municipaux, 20.000 fonctionnaires, un ministre, un préfet et plusieurs sous-préfets).

Les Harkis, incarnation des fractures de la société algérienne durant la guerre

C'est dans un contexte socio-économique et de violence déterminant durant la guerre d'Algérie, et au sein d'une société coloniale, dont les « musulmans » sont détenteurs d'une nationalité française dénaturée et avec une diffusion inégale du sentiment national algérien, que se profilent les engagements et enrôlements au sein de l'armée française.

L'augmentation des effectifs des auxiliaires de l'armée française s'inscrit dans les bouleversements de l'Algérie rurale, si bien décrits par Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad ou Germaine Tillion : crise de l'agriculture, chômage endémique dans les campagnes, sous administration flagrante, quasi-inexistence de la scolarisation, des familles voire des villages ne subsistant que par l'intermédiaire des subsides de l'émigration... La guerre d'Algérie prend dès le départ comme enjeu la population. Autant du côté de l'Armée française que de l'Armée de Libération Nationale (ALN), la population rurale est un objectif à conquérir, de gré ou de force, et par le 5^{ème} bureau de l'armée française et par le *nidham* (organisation) du FLN. Les chemins qui mènent aux maquis ou dans une harka ne sont d'ailleurs pas si différents que cela, voire même surprenants par certains parallèles. La violence de l'armée française jette dans les bras du FLN de nombreux Algériens mais en contraindra aussi d'autres à devenir supplétif. Réciproquement, la violence des maquis du FLN contraint nombre d'Algériens à rejoindre les maquis (sans minimiser les convictions idéologiques pour l'indépendance), mais aussi d'autres à devenir Harkis. Mohamed Harbi, traitant du comportement de certains combattants, dit ainsi que « *les exemples sont nombreux où se manifeste une absence de retenue, des brutalités engendrant une violence en retour et, d'une façon générale, un manque d'intelligence politique dans la conduite de la guerre* ». Avec une arme, ceux qui « s'habillent » (*elbess*, terme populaire nommant les engagés dans l'armée française), en portant l'uniforme, se protègent, eux et leurs familles, à la fois des exactions du FLN et de la répression de l'armée française.

À l'échelle des individus, les éléments déclencheurs de l'engagement sont multiples et variés : des engagements suites à l'assassinat d'un proche par des membres de l'ALN ; des engagements par solidarité familiale et clanique comme le fut la première harka officieuse de l'agha Merchi dans les Aurès qui s'appuie ainsi sur le clan des Touabas ou comme les Beni Boudouanes dans l'Ouarsenis qui s'engagent par fidélité au Bachagha Boualam ; des engagements dits économiques comme le décrit Brahim Sadouni, ancien Harki, dans son ouvrage ; des engagements forcés ou enrôlements comme l'évoque Said Ferdi alors âgé de seulement 14 ans. Faire défiler dans le village les futurs supplétifs, dans des véhicules militaires français, n'est qu'une technique pour les compromettre aux yeux des maquisards et de leurs soutiens. Les engagements des supplétifs par « fidélité patriotique » à l'Armée française demeurent, le plus souvent, circonscrits au cercle des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ou d'Indochine. Les convictions idéologiques ne sont réellement décisives que parmi une partie de l'élite francisée.

Cependant, cette classification des motivations d'engagements/enrôlements ne constitue en aucune manière un schéma monolithique monofactoriel : complexité des situations, contexte historique, socio-économique et politique, pouvant inclure une combinaison de différents facteurs non exclusifs....

1962 : Algériens et/ou Français ?

À partir des Accords d'Evian et du cessez-le-feu, les évènements s'accélèrent pour les Algériens de l'armée française dont les supplétifs. La perspective d'une fin de guerre conclue par des accords qui garantissent les droits de toutes les parties est largement diffusée. Pour les formations supplétives, la question est claire tant pour le gouvernement que pour l'Etat-major des forces françaises en Algérie. N'étant pas de statut militaire, ils doivent être rendus à la vie civile, désarmés et renvoyés dans leur foyer. Seule une minorité, les anciens supplétifs et certains civils réellement menacés ont la possibilité d'être transférés en métropole.

Pour les Harkis plus spécifiquement, le décret du 20 mars 1962 leur offre trois solutions : l'engagement dans l'armée régulière, revenir à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou reconduire un contrat de six mois pour leur laisser un temps supplémentaire de réflexion. Une diffusion restreinte et les mesures financières proposées doivent permettre d'éviter un afflux massif en France non souhaité par les pouvoirs publics. Du fait de la recrudescence des désertions, souvent avec armes, depuis le début de l'année 1962 et surtout les mois de mars et avril, le licenciement – et non la démobilisation – des derniers supplétifs s'accélère. Si certains désertent individuellement ou en petits groupes pour rejoindre les maquis de l'ALN afin de « se dédouaner » à leurs yeux, d'autres n'ont pour seules perspectives que de se défendre d'éventuelles représailles, ayant perdu tout espoir d'une protection de l'armée française.

Face à cette situation, le ministre des Armées demande le désarmement immédiat de tous les Harkis. Pour obéir aux ordres et éviter une sédition, une « révolte des cipayes », des supplétifs sont parfois désarmés subrepticement. Les Harkis et leurs familles ne doivent ainsi être évacués que dans le cadre d'un plan de transfert, élaboré assez tardivement, minimaliste et imprécis du reste. Néanmoins, s'il est avéré que les Harkis qui ont souscrit un contrat dans l'armée sont rapatriés avec leurs familles, ainsi que certains moghaznis, souvent sous la pression des responsables militaires ou des SAS, le gouvernement s'évertue à limiter les transferts en France. Dès mars 1962, il est demandé à ce que les dossiers de transfert ne comprennent que les « *cas critiques exigeant une solution discrète et urgente* », malgré la connaissance que « *de nombreux FSNA risquent, en raison de leurs sentiments pro-français déclarés ou de leur engagement aux côtés des forces de l'ordre, d'être l'objet de représailles du FLN* ».

Sous prétexte d'une récupération, illusoire finalement, des anciens supplétifs par l'OAS, des mesures coercitives sont prises par le ministère des Armées, Pierre Messmer, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey et le ministre d'Etat Louis Joxe, en charge des Affaires algériennes, pour empêcher leur installation en France par le biais de filières clandestines. Filières mises en place par des responsables de formations supplétives (en activité ou qui ont démissionné), craignant pour leurs anciens « compagnons d'armes » et leurs familles, ils utilisent tous les moyens pour les exfiltrer en France. Le ministre d'Etat Louis Joxe communique au haut-commissaire en Algérie, Christian Fouchet dans un télégramme du 12 mai 1962 : « *Les renseignements qui me parviennent sur les rapatriements prématuress de supplétifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la métropole dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef SAS... Vous voudrez bien faire rechercher tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie ...* ». Ainsi, des supplétifs sont interdits d'embarquement à partir des ports algériens, voire certains auraient été refoulés en France à leur arrivée au port de Marseille. Malgré les promesses faites en février et mars 1962 par Louis Joxe, le Comité des Affaires algériennes décide le 21 juin que les « citoyens français d'Algérie de statut de droit local », en l'occurrence les « musulmans », doivent déclarer individuellement leur volonté de rester français pour ne pas perdre leur nationalité à partir du 3 juillet. L'ordonnance du 21 juillet 1962 précise que cette déclaration, qui implique la soumission au Code civil, doit se faire en territoire français, limitant ainsi drastiquement la possibilité d'un maintien massif de la nationalité française pour les anciens colonisés. Cette position rejette celle des indépendantistes pour qui tous les anciens supplétifs sont des Algériens, qui doivent aussi rester en Algérie, mais dans la perspective de les juger.

Violences post-indépendance

Les représailles et massacres des anciens supplétifs et autres Algériens suspectés de « collaboration avec le colonialisme » débutent à partir du mois de juillet, et se généralisent sur l'ensemble du territoire durant tout l'été jusqu'en septembre 1962. Elles reprennent ensuite en octobre 1962 puis déclinent progressivement en 1963. Les unités des forces armées françaises en Algérie (FAFA) présentes jusqu'au 1^{er} juillet 1964, recueillent ainsi une masse de plus en plus nombreuse de réfugiés fuyant les exactions, anciens supplétifs, anciens militaires engagés ou appelés, civils, seuls,



accompagnés ou suivis de leurs familles. Ils sont accueillis dans des camps de regroupement comme à Tefeschoun près d'Alger ou celui de Bône (Annaba). Par crainte de coups de force d'unités de l'ALN ou de tensions sporadiques, ils sont étroitement surveillés.

Malgré la situation politique, les rapports quotidiens décrivant la réalité des massacres, des ordres sont émis pour enrayer l'accueil de ces réfugiés. Au motif que le temps de réflexion pour leur départ d'Algérie était largement

dépassé, par crainte d'accueillir des « éléments douteux » chargés de s'infiltrent dans les camps ou des personnes fuyant la situation économique, du fait de la saturation réelle des camps d'accueil et de transit en France (Larzac et Bourg-Lastic), les responsables politiques ou militaires édictent des ordres ne niant pas le nécessaire accueil des personnes menacées mais le restreignant au maximum et interdisant toute sortie des unités pour aller chercher des personnes menacées. Le Premier ministre Georges Pompidou demande néanmoins au ministre des Armées, le 19 septembre 1962, le transfert en France des familles réfugiées dans les camps militaires français en Algérie.



Camp de Bias, moment de convivialité

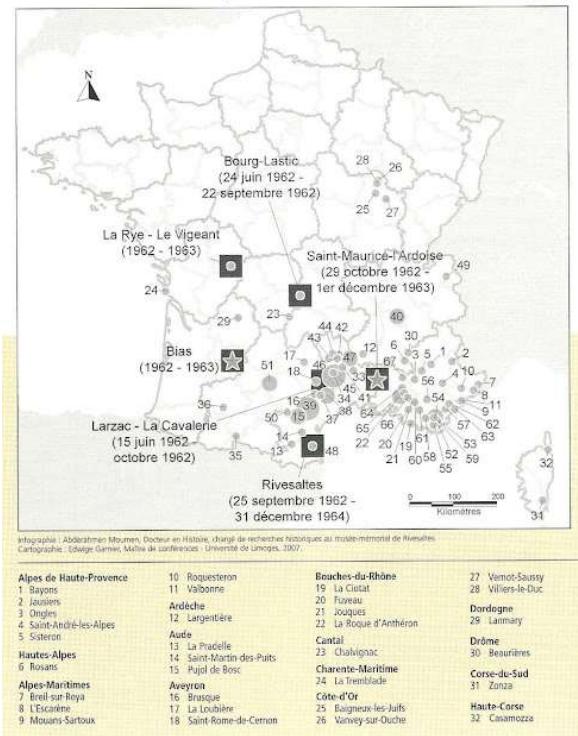
A la fin de l'année 1962 et durant l'année 1963, avec la diminution des afflux de réfugiés, les ordres oscilleront entre politique d'accueil et contrôle strict des entrées par crainte officiellement des « éléments douteux ». En novembre 1962, 6.500 personnes sont cependant hébergées par l'Armée. L'action des pouvoirs publics à partir de 1963 et surtout 1964 s'oriente par la suite à une activité essentiellement diplomatique, le plus souvent officieuse et timorée, pour éviter une médiatisation, avec le Comité international de la Croix-Rouge pour libérer les anciens supplétifs prisonniers des prisons et camps d'internement algériens. Les libérations se poursuivent jusqu'au début des années 1970.

Près de 45.000 anciens supplétifs et membres de leurs familles parviennent à se réfugier en France par le biais de l'armée française, et près de 40.000 autres par d'autres filières, soit près de 10% du total des anciens supplétifs durant la guerre. Le recensement de 1968 précise que 140.000 Français musulmans sont établis en France, répartis entre 80.000 anciens supplétifs et leurs familles et 55.000 civils, notables, fonctionnaires et militaires.

Combien de personnes ont été victimes de ces massacres ? Les chiffres varient d'environ 10.000 à 150.000 personnes, s'appuyant sur le rapport du sous-préfet d'Akbou. Entre ces deux estimations extrêmes, d'autres estimations les plus diverses sont avancées. Peu d'historiens s'aventurent à donner des chiffres. Néanmoins, si les violences à l'endroit des anciens supplétifs ne peuvent être niées, les modalités de celles-ci sont diverses : massacres, assassinats, tortures, emprisonnement, internement, travaux forcés, contraints de déminer, jusqu'à la marginalisation sociale (interdiction de certains emplois et aides de l'Etat) et politique (perte des droits civiques). Le nombre de victimes sera sûrement difficile à établir avec précision... et demeure un chantier encore ouvert.

La France des camps

Les lieux d'implantation des harkis en France



certains bassins d'emploi, les réticences des employeurs ou de certains syndicats, les difficultés de logement, l'afflux massif des « rapatriés européens d'Algérie » mettant au second plan celui des « rapatriés musulmans ».

Ainsi, ne pouvant maintenir des milliers de familles sous l'hiver rigoureux de l'Auvergne ou de l'Aveyron, les camps du Larzac et de Bourg-Lastic ferment leurs portes en septembre 1962. Les réfugiés sont transférés à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales, sept 1962 – déc 1964) et Saint-Maurice l'Ardoise (Gard, 29 oct 1962 – 1^{er} déc 1963) pour les familles d'anciens supplétifs. Les civils non-supplétifs sont envoyés au camp de La Rye Le Vigeant, dans le département de la Vienne. Enfin, en 1963, le camp de Bias (Lot-et-Garonne, jan 1963-1964) ouvre ses portes pour accueillir les anciens supplétifs célibataires, en formation professionnelle ou difficilement reclassables.

Devant les réticences préalables du ministère des Armées à prêter une partie de son domaine militaire au secrétariat aux Rapatriés, les mesures d'urgence ne sont pas prises dans l'immédiat pour accueillir des réfugiés par milliers. Au camp de Rivesaltes, c'est sous les tentes qu'une partie des familles doit affronter l'hiver et les boursouflures de la tramontane. Une véritable ville de près de 10 000 personnes pousse en quelques jours à proximité de Perpignan, devenant la deuxième « ville » du département. Près de 22 000 personnes transitent par un camp entre septembre 1962 et décembre 1964.

Les conditions de vie durant ce premier hiver dans les camps de transit sont effroyables, avec un taux de mortalité infantile important, non seulement par le fait des afflux continus mais aussi de l'impréparation des pouvoirs publics et d'une gestion approximative de la situation. Des conditions de vie qui entraînent des ordres d'empêcher toute médiatisation. La presse est interdite de séjour dans les camps par Matignon. Cette interdiction est levée en principe le 15 février à Rivesaltes et le

1^{er} mars à Saint-Maurice-l'Ardoise, ouverture plus tardive du fait des séquelles d'épidémies. Outre des conditions de vie précaires surtout par manque de logements décents (baraquements du camp de Rivesaltes achevés au premier semestre 1963), les familles d'anciens supplétifs demeurent dans un contexte militaire – l'environnement s'y prêtant d'ailleurs déjà : encadrement des compagnies de camp, barbelés, miradors – tant pour éviter des incidents avec des militants du FLN, mais aussi par les



En France, le Gouvernement sollicite le ministère des Armées pour aménager des camps militaires en camps de transit et de reclassement initialement pour seulement quelques milliers de personnes, familles d'anciens supplétifs. Les prévisions des pouvoirs publics envisageaient le règlement de cette question en un été, avec peu de « réfugiés musulmans » au reclassement rapide. Le camp du Larzac (Aveyron) ouvre ses portes le 15 juin 1962 (jusqu'au 15 oct), mais devant l'afflux de réfugiés, un deuxième camp est ouvert à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme, 24 juin – 25 sept). Très rapidement, ce sont plus de 10 000 réfugiés qui sont regroupés dans ces camps.

La fermeture des camps ne se déroule pas selon les prévisions du secrétariat d'Etat aux Rapatriés. Les flux de réfugiés sont continuels, et surtout le reclassement s'effectue lentement du fait des tensions avec l'immigration algérienne dans



craincies suscitées par les villageois aux alentours devant cette masse de réfugiés dont la présence est souvent contestée et accusée de toutes les dépréciations.

Enfants villageois et de harkis construisant un terrain de volley ball

transitent quelques jours, quelques semaines ou quelques mois dans ces camps, les arrivées et les sorties étant journalières en 1962-1963. Ainsi, les effectifs des camps entre 1962 et 1965 sont assez bien connus : 21.000 en 1962, 15.000 en 1963 et 5.340 en 1964-65. Environ 40.000 personnes seraient arrivées individuellement ou auraient rejoint des régions où ils avaient de la famille, un emploi ou un logement, sans passer par des camps.

Les camps de transit ferment officiellement avant la fin de l'année 1964, néanmoins, le camp de Rivesaltes compte encore quelques centaines de personnes dont le ministère des Rapatriés ne sait que faire : handicapés physiques, mutilés, paraplégiques, invalides, veuves et orphelins... Qualifiés, sans tact, de personnes « inclassables » voire « irrécupérables », François Missoffe, ministre des Rapatriés,

demande ainsi en mai 1964 que « *les déchets existant dans ce camp et dont le reclassement s'avèrera impossible* » (SHD 19 T 257/2. Ministre des Rapatriés au ministre des Armées, 15 mai 1964) soient envoyés dans les camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise, transformés pudiquement en cités d'accueil jusqu'en 1975. La pérennité des camps et l'imposition d'une tutelle sociale sont constitutifs de l'émergence d'une « question Harkis ».



Camp de Bias (Lot et Garonne 1963-75)

La fabrication d'une « question Harkis »

En 1975, l'opinion publique prend conscience de la situation des familles d'anciens supplétifs avec la révolte des habitants des camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise. Face à cette situation insurrectionnelle, les pouvoirs publics adoptent des mesures d'urgence et à court terme pour apaiser le mécontentement généralisé des anciens Harkis et leurs familles, sans régler véritablement le problème et maintenant une forme de tutelle sociale sur certaines de ces familles. Durant l'été 1991, les enfants de Harkis, désignés par l'expression « seconde génération », s'insurgent une nouvelle fois dans toute la France. Une loi « relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie » est votée en 1994 qui n'empêchent pas la multiplication des grèves de la faim et autres actions revendicatives qui jalonnent les années 1990. A partir de la fin de ces années, parmi les porte-paroles du groupe social Harkis, un changement d'objectif et de stratégie s'opère. D'un combat orienté essentiellement vers des revendications d'ordre matériel (indemnités, aides à l'emploi, au logement...), les associations axent désormais leurs efforts vers l'obtention d'une reconnaissance officielle de leur histoire (l'abandon, les massacres, la relégation dans les camps). S'effectue aussi une réappropriation des premiers espaces d'accueil des familles d'anciens Harkis, dont en premier lieu les camps de transit et/ou cités d'accueil comme Bourg-Lastic, Le Larzac, Rivesaltes, Saint-Maurice-l'Ardoise et Bias. Des stèles ou plaques sont inaugurées dans ces lieux, devenant l'objet de « pèlerinages de mémoire », à l'instar d'autres acteurs de la guerre d'Algérie dorénavant préoccupés par la transmission de leur mémoire.

Les pouvoirs publics, craignant de nouvelles tensions, dans un contexte de crispations mémorielles autour de la guerre d'Algérie, de tensions diplomatiques sur la question coloniale entre la France et l'Algérie, prend toute une série de mesures symboliques à l'intention des familles d'anciens supplétifs, devenues aussi une clientèle électorale à séduire. C'est ainsi que naquit l'hommage aux Harkis le 25 septembre 2001, qui devient annuel à partir de 2003, et le vote de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, dont les anciens

supplétifs. Mais cette dernière relance au contraire la « guerre des mémoires » par son article 4 où les programmes scolaires devaient reconnaître en particulier le rôle positif de la présence française en Outre-Mer, notamment en Afrique du Nord.



Photo de classe

Enfin, en France, les Harkis deviennent une thématique des campagnes présidentielles. Les campagnes présidentielles de 2007 et 2012 voient ainsi les candidats Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy et François Hollande prendre position officiellement pour une reconnaissance par l'Etat de « l'abandon des Harkis ». Par crainte de renforcer les demandes de réparations financières, de

raviver des revendications de reconnaissance de la part d'autres porteurs de mémoire liés à la guerre d'Algérie, et de relancer des crispations mémoriales avec l'Algérie avec laquelle un rapprochement s'est opéré durant son quinquennat, ce n'est que le 25 septembre 2016, lors de la journée nationale d'hommage aux Harkis, que François Hollande, président de la République, reconnaît officiellement « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des Harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France ». Malgré la satisfaction d'une grande majorité des porte-paroles associatifs, certains se lacent dorénavant vers la revendication d'une loi de réparation, faisant fi de nouvelles mesures d'aide. En 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron, demande officiellement la constitution d'un groupe de travail pour clore définitivement le « dossier Harkis ». Ce groupe de travail est présidé par le préfet Dominique Cœux, accompagné par Simon Chassard, auditeur du Conseil d'État. Il en ressort en juillet 2018 un rapport intitulé « Aux Harkis, la France reconnaissante » proposant 56 nouvelles mesures...

La remise du rapport Stora en janvier 2021 avec une vingtaine de recommandations devant permettre la « réconciliation » entre les mémoires en France et entre la France et l'Algérie relance paradoxalement la « question Harkis ». C'est dans un contexte d'application d'une partie des recommandations du rapport Stora (reconnaissance d'assassinats, ouverture des archives...), de tensions mémoriales sur la guerre d'Algérie dont les Harkis, de revendications du tissu associatif, que s'inscrit la demande de pardon d'Emmanuel Macron le 20 septembre 2021 devant un parterre de représentants associatifs. Engagement du Président de la République... une proposition de loi de réparation est votée le 23 février 2022.

En 2024, année du 70^{ème} anniversaire du déclenchement de la guerre d'Algérie, la « question Harkis » en France et en Algérie est-elle en passe de dépasser les crispations mémoriales et les instrumentalisations idéologiques ? Si en France, les historiens, mais aussi les autres chercheurs en sciences humaines et sociales, se sont emparés de ce sujet comme un objet historique, permettant de mieux cerner l'histoire des supplétifs dans le contexte colonial et de la guerre d'indépendance algérienne, en Algérie, le sujet reste encore très peu abordé, malgré quelques publications, car considéré comme trop sensible et polémique. Les revendications pour une réappropriation de l'histoire de la guerre de libération nationale lors du mouvement *hirak* (2019-2021) et la tribune des historiens algériens demandant au président de la République d'ouvrir les archives algériennes (mars 2021) permettent de penser que l'histoire des Harkis pourrait devenir un objet de recherche légitime, comme l'écrivait déjà Germaine Tillion, ethnographe, résistante en 1940, déportée au camp de Ravensbrük, médiatrice durant la guerre d'Algérie entre le gouvernement français et le FLN, en 2003 : « *Les Harkis ont longtemps été condamnés au silence, assommés par des injures absurdes et il est temps de tourner la page..., mais auparavant tout doit être dit. Car lorsque la vérité est dite, on est plus riche pour effacer un passé douloureux* » (« Harkis et résistants vont bien ensemble », *La Croix*, 3 avril 2003).

Nous laisserons Secours de France, dans son bulletin d'été, terminer sur ses propos :

Finalement, de juin 2022 (après l'adoption de la loi de réparation harkis en février 2022) à avril 2025, plus de 21.000 demandes d'indemnisation ont été examinées favorablement (26.000 dossiers déposés), soit une réparation moyenne par personne de 9.000 €, pour une durée moyenne de séjour dans les camps de cinq années.

1800 refus initiaux font l'objet d'un recours. L'âge moyen des demandeurs indemnisés est de 66 ans, 4.500 appartenant à la première génération, "ceux qui ont porté le fusil". Dans la deuxième génération, ils sont quatre fois plus nombreux.

La commission nationale d'indemnisation des harkis (CNIH) a été créée en avril 2022, pour une durée de quatre ans, avec un budget pluriannuel de 300 millions d'euros (170.000 dépensés après trois ans de fonctionnement).

1-2 Le Droit du sol célèbre ses... 510 ans !

Le Figaro du 13 février publie une tribune de Michel de Jaeghere, directeur du Figaro Histoire, en forme de réponse à tous ceux qui se gargarisent de "valeurs républicaines" pour interdire toute remise en cause du droit du sol. Lequel "droit du sol" n'est, contrairement à ce qu'a encore prétendu récemment l'ancien président de la République François Hollande, en aucun cas un « principe fondamental de la République ».



Bien au contraire. Comme l'explique Michel de Jaeghere, « le *jus soli* a été reconnu de fait par un arrêt du Parlement de Paris, le 23 février 1515 mais il était, en réalité bien plus ancien encore, puisque d'origine féodale. Il avait consisté à transposer au roi l'allégeance personnelle que les habitants de leur fief devaient à leur suzerain, en faisant de tous ceux qui naissaient sur son royaume ses sujets, pour éviter que quiconque prétende se soustraire à son autorité ». Cela se conciliait avec le *jus sanguinis*. Soucieux d'enrôler des soldats, Bonaparte voulut consacrer

dans le code civil le *jus soli* intégral mais se heurta aux... révolutionnaires, au motif que « la patrie dépendrait plus du hasard de la naissance que de l'affection qui s'y attache ». Ce sont donc ceux qui se revendent le plus des prétendues "valeurs républicaines", qui les ont jetées par-dessus bord, à commencer par le patriotisme.

C'est ainsi que le double droit du sol fut instauré, permettant : d'une part, aux étrangers nés en France de réclamer la nationalité française à leur majorité ; d'autre part, d'attribuer la nationalité française à tout enfant né en France, ou dans un ancien territoire français d'un père étranger né lui-même en France. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux enfants de ressortissants algériens sont devenus automatiquement Français bien que nés dans l'Algérie indépendante.

Enfin, la IIIème République, toujours pour disposer de soldats mais aussi pour compenser le déficit démographique de la France par rapport à l'Allemagne après 1870, et, enfin, pour éviter que les nombreux Espagnols, Italiens, Maltais installés en Algérie, ne contestent la France, a facilité le droit du sol. Il s'agissait aussi d'éviter une préférence étrangère en dispensant de service militaire les fils d'étrangers établis chez nous.

La République n'a pas grand-chose à voir avec le droit du sol, l'octroi de la nationalité a simplement dépendu, au fil du temps, de l'intérêt de la nation selon les circonstances.

En savoir plus : <https://www.philomag.com/articles/petite-genealogie-du-droit-du-sol-de-louis-x-nos-jours>

1-3 PAR LE SANG VERSE

Il y a tout juste 25 ans, une loi était votée à l'unanimité permettant aux étrangers servant dans les rangs de l'armée française d'obtenir de plein droit la nationalité française par le sang versé pour la patrie

La genèse de cette loi remonte à l'année 1993, le 11 février pour être précis. Ce jour-là, le légionnaire parachutiste Mariusz Nowakowsky, d'origine polonaise, est grièvement blessé à l'aéroport de Sarajevo où le 2^e régiment étranger de parachutistes est engagé. Le légionnaire doit être amputé de la jambe gauche. Quelques temps après, il est visité à l'Institut national des Invalides, à Paris, par le ministre de la Défense François Léotard. Ce dernier lui demande ce qu'il souhaite. Le parachutiste lui répond : « Être français. » François Léotard va actionner les bons éviers et l'ex du 2^e REP obtient satisfaction : « J'avais peur de ne plus pouvoir 'ester dans la Légion et de devoir quitter la France. Cependant, j'estimais avoir fait quelque chose pour ce pays et je me sens vraiment français », commente alors le légionnaire¹⁰.

LA LOI DU 2 DÉCEMBRE 1999

Depuis, les légionnaires et anciens légionnaires ne vont avoir de cesse de faire entendre leur demande : la nationalité française doit être accordée aux légionnaires qui ont versé leur sang pour la France.

cette revendication. Ils se heurtent dans un premier temps au refus de la Garde des Sceaux qui finit par se rallier à la proposition lorsque les élus de sa majorité s'emparent à leur tour du dossier.

« Dès lors, la procédure parlementaire alla très vite : le texte de synthèse élaboré par la commission des lois de l'Assemblée nationale fut voté, dans les mêmes termes, par les deux assemblées et promulgué au Journal officiel le 30 décembre », écrit Danièle Lochak, professeur de droit public à l'Université Paris X-Nanterre dans la revue *Plein Droit* n° 56 (2003).

LA PROPOSITION DE LOI

Texte de l'exposé des motifs relatifs à la proposition de loi « modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française » (22 sept. 1999) :

« L'armée française poursuit sa professionnalisation même si depuis fort longtemps certaines unités sont composées exclusivement d'engagés volontaires. L'une des plus prestigieuses d'entre elles, la Légion étrangère, accueille en son sein des militaires de toutes les nationalités provenant d'horizons et d'origines très divers.

Ces militaires sont toutefois malgré leurs disparités guidés par la volonté de servir sous notre drapeau la grandeur de la France et d'honorer fièrement l'héritage de la Légion.

Composée d'éléments d'élite, la Légion étrangère est désignée pour accomplir les missions les plus délicates sur la plupart des théâtres d'opérations extérieures. Elle illustre depuis 1831 le difficile exercice du métier des armes au prix de milliers de légionnaires morts pour la France.

Notre Nation reconnaissante accepte d'accorder la nationalité française, s'ils le souhaitent, à ces soldats étrangers qui ont accompli des services militaires dans une unité de l'armée française ou qui ont contracté un engagement volontaire d'au moins cinq ans au sein de notre armée.

Cet accès à la nationalité française constitue pour ces soldats une récompense dont ils se montrent fiers et honorés.

Cette procédure paraît d'autant plus naturelle que les légionnaires étrangers, par leur engagement et par l'éventuel sacrifice de leur vie, démontrent leur attachement à la France.

Ce lien est d'autant plus évident lorsqu'il s'illustre par une blessure au combat. Par le sang versé, le légionnaire devrait, sans attendre la fin de son engagement, pouvoir, s'il le souhaite, obtenir la nationalité française. Par ce seul fait, la France devrait accueillir officiellement en son sein ce soldat blessé.

Une telle opportunité est en outre susceptible de renforcer l'indispensable lien entre nos concitoyens et leur armée.

Cette mesure s'appliquant pour l'avenir ne peut apparaître que juste et équilibrée. Elle récompense des services manifestement exemplaires sans bouleverser le régime général d'acquisition de la nationalité française. »



© Marie-Lan Nguyen/Wikimedia Commons

Défilé des légionnaires parachutistes du 2^e REP au 14 Juillet 2013.

tendre leur demande : la nationalité française doit être accordée aux légionnaires qui ont versé leur sang pour la France.

En 1999, les parlementaires de l'opposition au gouvernement de cohabitation alors en place reprennent à leur compte



© Los Perros pueden Cocinar/commons.wikimedia.org

La Loi n° 99-1141 du 29 décembre 1999 « modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires

SON ATTACHEMENT À LA FRANCE

Dans son éditorial publié dans la revue de la Légion étrangère *Képi blanc* en avril 2011¹¹, le général de division Alain Bouquin, commandant de la Légion étrangère (COM.LE) de 2009 à 2011, a écrit : « La formule « par le sang versé » a été retenue plus récemment comme appellation d'un texte de loi permettant de conférer par une procédure exceptionnelle la nationalité française à tout légionnaire blessé en opérations qui en exprime le souhait.

Après une longue « bataille » législative à laquelle la FSALE¹² a pris une part très active, lors de son vote, cette loi a fait l'objet d'un consensus unanime de la représentation nationale. Ce texte matérialise de manière simple et évidente une réalité très concrète : peut-on mieux prouver son attachement à la France qu'en acceptant de lui donner sa jeunesse, sa santé, sa vitalité ? La République peut-elle mieux témoigner sa reconnaissance qu'en offrant à ces combattants étrangers touchés dans leur chair de devenir Français à part entière ? ».

taires étrangers servant dans l'armée française » va introduire dans le code civil une nouvelle disposition (article 21-14-1) : « La nationalité française est conférée par décret, sur proposition du ministre de la Défense, à tout étranger engagé dans les armées françaises qui a été blessé en mission au cours ou à l'occasion d'un engagement opérationnel et qui en fait la demande.

En cas de décès de l'intéressé, dans les conditions prévues au premier alinéa, la même procédure est ouverte à ses enfants mineurs qui, au jour du décès, remplissaient la condition de résidence prévue à l'article 22-1. »



1-4 Revue politique et parlementaire : Europe, l'urgence des nouvelles routes des échanges

Par Michel Scarbonchi, ancien Député européen

6 mai 2025

La première présidence de Donald TRUMP nous avait sidéré, les débuts de sa seconde présidence nous terrifie. Tout autant par ses décrets de politique intérieure que par ses droits tarifaires mondiaux. Ses décisions traduisent une personnalité niant l'universalisme et la rationalité et une stratégie de domination du monde par la force économique et la peur plutôt que par la raison et le droit.

Il incarne parfaitement la célèbre formule « quand on sait où il va, on ne sait plus où il est et inversement si on comprend ce qu'il veut, on ne sait pas ce qu'il va faire et quand on comprend ce qu'il fait, on se demande où il va ». Il a engagé la désaméricanisation du monde et l'on devrait sans féliciter si seulement l'on savait où cela va nous conduire.

Comme le soulignait l'essayiste Georges Van Heven « si en chinois le nom Trump signifie argent et en allemand triompher, en vieux français ce serait rusé et dans la bible trompettes ! » tout un programme... Mais au lieu de nous lamenter, ne devrions-nous pas nous réjouir ? La crise des tarifs douaniers et le repli militaire des Etats-Unis, pour brutaux qu'ils soient, ne sont-ils pas salutaires pour notre Europe. Une nouvelle chance ne s'offre-t-elle pas à notre continent ? En effet, nous vivions avec l'assurance d'un parapluie nucléaire américain dont le prix était un marché dollarisé.

Cette vassalisation militaire, économique, culturelle, technologique et numérique, subie depuis 1945, ne touche-t-elle pas à sa fin grâce à une Amérique en grande difficulté budgétaire, économique et en grand fracas social et sociétal ? Pour les européens, la secousse est forte mais elle doit, enfin, sonner notre réveil et nous donner un nouvel élan.

Pourquoi ne pas prendre comme exemple la Chine et ses routes de la soie recrées par Xi Jiping, en 2013, en fait « six corridors » visant la Russie, la Turquie, le Pakistan, l'Afrique et l'Europe.

Dans le seul secteur maritime, l'Union européenne en a subi les conséquences avec les prises de participation majoritaires dans les ports du Pirée, en Grèce, d'Anvers en Belgique, de Fos et du Havre, en France, de Valence en Espagne et Hambourg en Allemagne. Ce dernier assurant aujourd'hui 40% du trafic entre l'Europe et l'Asie. Sur 20 grands sites à containers dans le monde, 9 sont chinois...



Et que dire des secteurs automobile, pharmaceutique et de l'acier !

Face au « protectionnisme Trumpien » et à la tenaille mortelle américano-chinoise, n'est-il pas temps pour l'Europe de multiplier ses zones d'influences ? Au-delà du Canada, quatre zones pourraient bénéficier des produits et des investissements européens : l'Inde, l'Amérique du Sud, le Moyen Orient et l'Afrique, zones d'échanges auxquelles nous lient des liens anciens. Prenons l'exemple de l'Afrique où vivent 1,2 milliards d'habitants aux portes de notre Europe.

En janvier 2021 y a été créée la zone de libre échanges continentale africaine (ZLECAF) qui doit, à l'objectif 2036, supprimer sur ce continent 90% des droits de douane sur les biens et services échangés entre tous les pays. Alors qu'attend l'Union européenne pour accélérer ce processus et créer une zone de libre-échange couvrant les deux continents ?

Jean Louis Guigou* avec la Fondation « Afrique-Méditerranée-Europe, suivant l'exemple des « verticales » américaines et asiatiques (ensemble économique d'un même continent) avait anticiper cette évolution.

Une Union européenne-Union africaine voilà le premier défi à relever, sachant que la Méditerranée et l'Afrique sont des espaces d'échanges naturels. D'autant que les Américains sont, sauf militairement, depuis la mandature de Bill Clinton absents sur ce continent et que Trump vient de supprimer leur seule présence avec la dissolution de l'USAID* (40 milliards de dollars en 2024). Un traité de coproduction, une Charte de valeurs, une Banque Intercontinentale (BIAME) assurant la sécurité des investissements et la mobilité des capitaux, une instance de coordination (Commission africano-européenne) représentant les 55 Etats africains, les 24 Etats Caraïbes et Pacifique (ACP) en association, par traité avec l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) et les 27 Etats européens soit 106 pays sur les 193 membres que compte l'ONU).

Les thématiques prioritaires abordées dans cet espace euro-africain seraient, par exemple, la sécurité alimentaire, la transition énergétique, la santé, l'éducation, les flux migratoires, les infrastructures, la défense et le numérique.

En 2050, il faudra nourrir, loger, vêtir 2,4 milliards d'habitants en Afrique, continent qui, au-delà de ses richesses minières et agricoles, disposera d'une richesse humaine exceptionnelle avec, parmi sa population 70% des 18-25 ans de la planète terre. Bref, en 2050, il y aura plus de jeunes en Afrique que dans le reste du monde. N'est-il pas temps pour l'Europe de considérer l'Afrique comme un avenir et non plus comme un boulet migratoire ?

Face au « tango américain » et à l'obligation pour Pékin de trouver de nouveaux débouchés à ses produits en visant notamment le marché européen, l'Europe se doit de créer de nouveaux espaces d'échanges « mutuellement gagnant » pour les différentes parties qui y participeront.

Soyons enfin audacieux et inventifs ! Il n'est que temps. *Michel Scarbonchi*

1-5 Les Chemins de la Mémoire



Ce pourrait être un des dossiers d'un prochain bulletin...

Il y aura bientôt 110 ans, cette photo a été prise, montrant l'embarquement de plus de 4.000 arméniens poursuivis par les forces ottomanes, plage de Ras el Mina, au pied du Musa Dagh, vilayet d'Alep, ancien empire ottoman, par cinq croiseurs de la marine française

2 – LES MOMENTS FORTS

Dernier trimestre 2024



15 novembre : Cérémonie devant le marbre « des Morts pour la France » de Sciences-Po, en partenariat avec le Souvenir français, pour sa restauration après les troubles qui ont agité l'Ecole.

22 novembre : 80^{ème} anniversaire, hommage au Bois des Trembles

Très belle cérémonie tout à l'honneur du 6ème RTM, nouvelles adhésions et promotion de la BD

Le Commissaire général Jérôme Guilloz et Michel Scarbonchi y assistaient.



1^{er} semestre 2025

24 janvier, assemblée générale de l'amicale, initialement prévue le 3 décembre et reportée.

Voir le compte rendu en annexe

8 mai en Corse : hommage à un héros bonifacien : le général Antoine Serafino (1912-2008)

Bonifacio a célébré ce matin la victoire du 8 mai 1945 ...et honoré celles et ceux qui se sont battus et trop souvent tombés pour la paix et la liberté.

C'est à l'occasion du 80e anniversaire de la Victoire des alliés... que la commune a tenu à rendre un hommage particulier à l'un de ses enfants les plus valeureux, le **Général Antoine Serafino**.

Antoine Serafino s'illustra dès les premières heures de la guerre. Décoré des plus hautes distinctions militaires, seul Bonifacien à ce jour à avoir atteint le rang de général de division, son parcours incarne l'exemplarité et une fidélité sans faille à la France et un attachement constant à sa cité.

Par délibération en date du 24 février 2025, M. le Maire, Jean-Charles Orsucci et le Conseil Municipal avaient décidé de donner à cette esplanade du Bastion de l'Etendard, déjà ouverte au public, le nom d'**Esplanade Général Antoine Serafino**.

Sa famille, ses proches et de nombreux amis étaient présents pour cette cérémonie d'hommage, empreinte d'émotion et de fierté. Monsieur Pierre Serafino, son fils, particulièrement investi dans l'organisation de cette journée, n'a pu cacher son émotion lors de la découverte de la plaque dévoilant le nouveau nom de l'esplanade. Il a rappelé, avec une grande dignité, l'attachement profond de son père à Bonifacio, terre de ses racines et source de sa force. A travers cette reconnaissance en ce jour symbolique, Bonifacio perpétue la mémoire d'un homme dont l'engagement et la bravoure ont marqué l'histoire nationale autant que notre patrimoine local.



Michel Scarbonchi, président de l'amicale et fils du capitaine François Scarbonchi, autre héros de la campagne d'Italie, était présent à la cérémonie

BUNIFAZIU Corse-matin du 15 mai 2025

Le général Antoine Serafino honoré

Lesplanade du Bastion de France porte désormais le nom du plus haut gradé de la commune.

La date, évidemment, était symbolique. Honorer un ancien de 39-45 ne pouvait se faire un autre jour que le 8 mai. Antoine Serafino est un enfant de Bonifacio, « même s'il est né à Toulon », sourit son fils, Pierre. « Mais comme tous ses ancêtres depuis cinq siècles et ses descendants, il avait Bonifacio comme point d'ancre. »

Lesplanade du Bastion de France porte désormais le nom du général Antoine Serafino. Une distinction que la commune a souhaitée pour celui qui est le seul de ses enfants à avoir obtenu un tel grade, « un hommage légitime à cet homme d'ex-



Esplanade renommée en hommage à Antoine Serafino. Doc CM

nous les avons vus pendant plus de 60 ans entretenir des liens d'amitié forts, que nous poursuivons encore, disent Pierre Serafino et Michel Scarbonchi, ancien député européen.

Les années d'après-guerre se passent à Baden-Baden puis à Vérone où celui qui deviendra général est alors représentant français de l'Otan. « Nous avons beaucoup bougé, concède Pierre Serafino, mais Bonifacio était la clé de voûte de l'existence de mon père. Et finalement, peu importe où nous sommes tous allés, nous serons tous ensemble là-bas », dit-il en désignant au loin le cimetière Saint-François.

s.

éclate la Seconde guerre mondiale, le jeune officier d'alors est fait prisonnier, et il a sauté d'un train pour s'évader, avant finalement de rejoindre le 6^e Régiment des tirailleurs marocains et de participer à la bataille d'Italie », raconte encore son fils. C'est là qu'il se lie d'amitié avec un Cottalaïs, François Scarbonchi, « et

s.

Né en 1912, Antoine Serafino est sorti de l'E.S.M de Saint-Cyr (Promotion 1933-1935). En mai 1940, alors Lieutenant, il dirige

ses hommes sous un intense bombardement à Cadenbroon, sauve un camarade gravement blessé et transmet des renseignements déterminants pour contenir l'avancée ennemie. Fait prisonnier, il s'évade en sautant du train en marche à destination de la Prusse Orientale et rejoint la zone libre.

Capitaine en 1944, lors de la Campagne d'Italie, à la tête de sa compagnie Mortiers du 6^e RTM, il se distingue à nouveau à Cassino puis à San Gimignano où, sautant sur mine il sera grièvement blessé. Son comportement héroïque lui vaut plusieurs citations à l'ordre de l'Armée, notamment la croix de guerre 1939-1945 avec palme. Il participe ensuite aux combats d'Alsace, où de nouveau cité il reçoit la croix de la Légion d'Honneur au feu.

Il poursuivra sa carrière militaire en Indochine (1952-1954) puis en Algérie (1960-1962), jusqu'à atteindre en 1969 le grade de Général de division, devenant ainsi le seul Bonifacien à ce jour à avoir atteint ce rang. Décoré des plus hautes distinctions militaires françaises, Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite, Croix de guerre 1939-1945 avec palme, Croix de guerre des T.O.E, Croix de la Valeur Militaire, son parcours incarne l'exemplarité, la bravoure, une fidélité sans faille à la France, et un attachement constant à sa cité...

« Très beau reportage...tout y est, le côté cérémonial mais plein d'humanité... » Bruno Sarrade



Le Président et Pierre Sérafino, ont profité de ce rassemblement pour rendre visite à un très grand ancien tirailleur de la campagne d'Italie de 103 ans, **Pierre Giovannangeli**, résidant à Sartène.



85^{ème} anniversaire des combats de mai et juin 40 dans le nord de la France

Les **cérémonies d'Haubourdin** se sont déroulées le 8 mai près de Lille où les derniers tirailleurs du 6^{ème} RTM avaient combattu jusqu'au 1^{er} juin 40. cérémonies avec dépôt de gerbes par Gilles Marouse, du bureau de l'amicale, en présence d'un détachement important du 40^{ème} RA et de véhicules *canon Caesar*, régiment qui s'y était illustré.

Bataille de Gembloux (mai 1940, Belgique)



Le 11 mai 2025, l'ambassadeur de France auprès du Royaume de Belgique, M. Xavier Lapeyre de Cabanes, a participé avec l'ambassadeur du Maroc à deux cérémonies commémoratives marquant le 85^e anniversaire de la bataille de Gembloux (région sud de Bruxelles).

Un premier hommage a été rendu aux militaires morts pour la liberté près de l'obélisque du IV^e Corps d'Armée à Gembloux. Les autorités belges, françaises et marocaines se sont ensuite

réunies à la nécropole militaire française de Chastre pour honorer solennellement la mémoire des soldats « morts pour la France », parmi lesquels des soldats de régiments de tirailleurs marocains, trop souvent oubliés, dans les combats de mai 1940 en Belgique.

Lors de son discours, l'Ambassadeur a souligné le courage et la détermination des soldats face à l'invasion allemande. Il a également tenu à rappeler l'importance du devoir de mémoire.

Parmi les personnalités présentes, figuraient le Président du Sénat belge, le Président du Parlement Wallonie-Bruxelles, le Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des représentants belge, le Général de brigade Youssef El Mehdi, chef de la Direction de l'Histoire Militaire des Forces armées royales. Les bourgmestres de Gembloux et Chastre étaient hôtes des cérémonies.

Jean-Claude Guilloz et Gilles Marouse représentaient l'amicale avec remise de gerbe :...*belle cérémonie incluant une délégation du 1^{er} régiment des tirailleurs d'Epinal....*

24 mai : cérémonies de Dunkerque, organisée à la nécropole de Zuydcoote.



Cette cérémonie à la Nécropole était organisée pour rendre hommage au soldat Allal Ben Kacem du 2ème RTM, décédé au cours de l'opération Dynamo au large de Dunkerque avec 300 autres soldats, son squelette avait été découvert en 2018 à Oye-Plage ; il avait 31 ans.

L'inhumation s'est déroulée en présence de Mme Patricia Mirallès, ministre déléguée, ainsi que notre représentant Gilles Marouse



Source Gilles Marouse

Char Renault R35



Tracteur d'artillerie Laffly S15T
Chenillette de ravitaillement Renault UE

18 juin, mairie du 15^{ème} arrondissement, hommage aux combattants marocains de la 2^{ème} guerre mondiale (voir *Edito du président*)

Invitation de notre amicale par Monsieur Philippe Goujon, Maire du 15ème arrondissement, Agnès Evren, Sénatrice de Paris, Nada Bakkali Hassani, Consule générale du Royaume du Maroc à Paris, à l'hommage aux combattants marocains ayant participé à la 2^{ème} guerre mondiale.

Le pont du Garigliano, en bordure du 15^{ème} arrondissement, honoré de ses plaques commémoratives, constitue un lien naturel entre l'amicale et la mairie.



Michel Scarbonchi remerciant le maire

Au 2^{ème} semestre

Septembre prochain à Ajaccio

L'inauguration d'une rue portant le nom du capitaine François Scarbonchi, père du président, est prévue, un peu à l'image de ce qui a été fait pour le général Antoine Sérafino à Bonifacio. Il s'agit dans les deux cas de tirailleurs à la carrière militaire exceptionnelle.

Voyage en Italie du sud du 6 au 11/12 octobre prochain, par l'amicale des anciens tirailleurs, descendants et sympathisants du 2, 4, 6ème RTM

Un voyage à Naples, sa baie et sa région (Monte Cassino entre autres) vous est proposé la semaine du 6 octobre, jusqu'au 11 ou au 12 octobre, en prenant l'option Vésuve /Pompéi.

Les inscriptions sont closes mais rien n'interdit de rallier le voyage en indépendant, voire de saisir l'opportunité d'un désistement. Contacter Frédéric Fourrière (ffourriere@yahoo.fr).

3 – Nouvelles du 1^{er} RTIR à Epinal



Source 1^{er} RTIR, Vosges matin et Facebook



Caïd 16

Caïd 17

Extrait d'un communiqué sur le déploiement du régiment en Roumanie novembre 2024 - février 2025
« Sur le plan des opérations extérieures, je suis actuellement déployé à la tête du bataillon de forces avancées de la mission Aigle en Roumanie, avec l'état-major et 300 Turcos, renforcés de nos camarades de la 7e brigade blindée, ainsi que d'une compagnie belgo-luxembourgeoise et, tout récemment, d'une compagnie de l'infanterie de marine espagnole. J'ai choisi de baptiser notre bataillon « Sébastopol », en mémoire d'un fait d'armes historique des Tirailleurs dont le nom figure sur les soies de notre drapeau, déjà sur le flanc est de l'Europe et au sein d'une coalition multinationale. La mission Aigle est une mission de dissuasion – conduite essentiellement sur la base de l'entraînement au combat – durant laquelle le bataillon doit en permanence se tenir prêt à basculer dans une posture défensive sur le flanc est de l'OTAN. Elle nous amène à découvrir d'autres champs, d'autres logiques et d'autres défis, après une décennie concentrée principalement sur les sables du Sahel ». Colonel Jean Michelin, 16e Caïd

15 mai : cérémonie du Garigliano

Dans le cadre de la commémoration, le 1^{er} régiment de Tirailleurs a organisé un raid dans le massif vosgien les 14 et 15 mai. Le 14, en journée, raid sur différentes traces par compagnie jusqu'au lac de Xonrupt-Longemer ; en soirée, bivouac au lac de Xonrupt-Longemer avec méchoui. Le 15 mai, en matinée, raid régimentaire sur une trace unique jusqu'au Hohneck ; dépôt de gerbes à la stèle du 4^{ème} RTT puis cérémonie proprement dite au Hohneck.

27 juin : prise de commandement du Caïd 17, parc du château d'Epinal



Le général, commandant la 7^{ème} brigade blindée, faisant reconnaître le colonel Alexandre Bancel, comme nouveau caïd

Bienvenue mon Colonel !

14 juillet sur les Champs Elysées



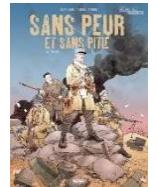
Le 1^{er} RTIR et le 35^{ème} RI de Belfort, subordonnés à la 7^{ème} BB, défilant côte à côte



4- LECTURE

La Bande Dessinée « SANS PEUR ET SANS PITIE » !

Le **tome 1**, disponible dans toutes les librairies, évoque le débarquement américain au Maroc le 8 novembre 1942 et le début de la constitution de l'armée d'Afrique pour partir à la reconquête du pays après l'invasion allemande.



Le **tome 2** sortira fin 2025 ou début 2026 pour rappeler la campagne d'Italie et la bataille du Garigliano.

Tandis que le **tome 3** fin 2026, évoquera le débarquement de Provence (81 bientôt) et la remontée du régiment vers les Vosges, l'Alsace, avant l'Allemagne.

Le scénariste a imaginé une intrigue policière post guerre (1947), pour capter l'attention et les protagonistes se retrouvent en évoquant leur épopee militaire 42-44, qui reflète l'état d'esprit et la réalité des conditions du moment.

C'est l'éditeur Paquet, dans la rubrique 'Mémoire', qui a voulu se lancer dans cette commémoration historique avec un dessinateur italien, Davide Fabbri, déjà bien connu pour la série Overlord.

Le bon de commande se trouve sur la feuille jointe.

Merci au Lt Hyppolyte de Solages, de la 1^{ère} compagnie, pour sa commande de 12 exemplaires de la BD !

Harkis, l'héritage. Un récit français

par Marcela Feraru et Jean-Marie Schmitz Que ressentent-ils à l'égard de la France d'aujourd'hui ? Que nous ont-ils légué ? Que leur devons-nous ? Que souhaitent-ils transmettre ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce film souhaite répondre... Les témoins interrogés, enfants et petits-enfants de Harkis, sont écrivains, sportifs de haut niveau, élus, médecins, enseignants, militaires... Les drames et vicissitudes qui ont marqué leur histoire auraient pu justifier le "repli communautaire" observé par ailleurs. L'exemple que nous donnent ces réussites individuelles prouve, dans les faits, que l'assimilation n'est ni un slogan, ni une utopie, mais l'effet d'une éducation et d'une volonté.

Harkis, histoire d'un abandon par Marcela Feraru Un film qui donne la parole à ces hommes auxquels les plus hautes autorités de l'État avaient dit : « Venez à la France, elle ne vous trahira pas » Ce DVD revient sur une blessure qui peine tant à se refermer et que Maurice Allais, prix Nobel d'Économie, qualifia de "décision barbare qui restera comme un opprobre ineffaçable pour notre pays, un crime contre l'humanité »

Monte Cassino par Rudolf Böhmler.

Il commandait le 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes. C'est la bataille, vue du côté allemand ; le général Chambe a fait la préface du livre... Ce livre est épuisé, date de 1961 mais il se trouve en occasion sur des sites ...

Jean-Claude Guilloz



Une évasion comme une autre de Pierre Mollet, père de Jean-Baptiste, membre de l'amicale Saint-Cyrien, né en 1917 à Paris, promotion 1937, fait prisonnier en août 1939, s'évade de Silésie en octobre 1941, rejoint son unité au Maroc. Grièvement blessé à la fin de la campagne d'Italie, après être passé par Monte Cassino. Un livre qui raconte ses deux ans de captivité et d'évasion.

5 – LE CARNET

Il, elle, nous ont quittés

Décès de Marcelle Ortiz, survenu le 6 mai 2025. Elle a rejoint son époux décédé le 1er janvier 2018. Nous nous associons à la peine de la famille Ortiz-Cuaz
Votre fidélité et votre générosité nous encourage dans notre tâche. Merci à Marcelle et à sa famille.



Perdus de vue

Ils vont nous rallier ou nous ont déjà rallié, bienvenue !

Alfred Ritter 4^{ème} RTM bravo pour le dernier bulletin



Jean-Baptiste Mollet 6^{ème} RTM



Jacques Dufau, ? voir ci-dessous ...

Nouvelles des différents membres et sympathisants

Marie-Anne Mariani : « *Désolée de mon retard, deux décès en trois semaines, la vie nous joue des tours...merci à notre belle armée, salutations* »



Danielle de Chauvigny : « *Merci pour les bulletins et merci d'entretenir la mémoire de tous ces gens qui se sont battus pour que vive notre pays* »

Jacques Dufau : 4 mai « *Je suis le fils de Michel Dufau, âgé de 102 ans, qui fait partie de l'amicale des anciens du 6°, 4° et 2° R.T.M. En effet, mon père reçoit tous les ans un bulletin de commande et d'adhésion à cette amicale. Il n'y avait pas répondu fin 2024, étant depuis peu dans un EPHAD et rencontrant des difficultés de vision. Il a toutefois gardé toute sa lucidité et m'a donné ce bulletin d'adhésion pour transmettre des nouvelles.*



Mon père s'était engagé à 18 ans et avait intégré le 6^o RTM. Il a été nommé le 26 avril 2018 chevalier de la Légion d'Honneur et décoré par le Général Benino. Il a rédigé, en 2024, avec l'aide d'une écrivaine publique, un récit autobiographique sur sa longue et riche existence, dans lequel il décrit précisément le détail de son engagement militaire durant le conflit 1939/1945.

Si cet ouvrage intéresse votre association, je peux tout à fait vous en adresser un exemplaire. Bien entendu, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jacques Dufau

« *Très heureux de votre message. Nous sommes demandeurs du livre de votre père et de son témoignage. Il fait partie des deux survivants que nous comptons dans l'Amicale composée aujourd'hui de descendants. A ce titre, pourquoi ne rejoindre-vous pas vous même notre Amicale, nous sommes près d'une centaine...* » Michel Scarbonchi, président de l'amicale

A propos du Capitaine Paul Nielly, 6^{ème} RTM

« *A la question de Bruno Sarrade et après contact avec mon cousin (général de brigade 2S Michel Nielly - St-Cyr 1962-64 Centenaire de Camerone), je confirme que le capitaine Nielly commandant la 5ème Cie du 6ème RTM en 1942 est bien mon oncle Paul.*



Il a débuté en 1935 à Belley (Ain) au 5ème RTM puis est allé au Maroc où le 6ème et le 8ème l'ont accueilli avant la campagne d'Italie avec le général Juin et la campagne de France. Prisonnier par trois fois des Allemands et par trois fois évadé, il a continué plus tard à servir dans les Tirailleurs marocains, notamment au 1er RTM à Meknès de 1949 à 1952.

Après avoir participé aux opérations de la guerre d'Algérie, il a terminé sa carrière à la fin des années 60 comme colonel commandant la subdivision militaire du Mans.

Son fils Michel a été délégué militaire départemental (DMD) à Epinal lorsque Philippe Seguin en était maire. Il me précise que le père de Philippe Seguin servait dans les Tirailleurs tunisiens et est mort aux portes d'Épinal en libérant la ville en août 44... Lorsque Philippe Seguin était président de l'Assemblée nationale, mon cousin et lui sont intervenus auprès du CEMAT pour modifier le nom du régiment d'Epinal (le 170e RI) en 1er Régiment de Tirailleurs. Ce régiment, me dit-il, a fait un beau musée qui regroupe moult souvenirs des tirailleurs dont ceux du Maroc mais je pense que tu sais tout cela... » Vice-amiral d'escadre Bruno Nielly

Françoise Dulière : « mieux vaut tard que jamais (cotisation) ...avec mon meilleur souvenir »



Marie-Françoise Benoit-Libert : « mes frères et moi avons acheté la BD en librairie »

Nicole Micheletti-Bertron : grand merci de votre générosité ... ! le bureau

« Je souhaite que la bande dessinée soit un grand succès : c'est une parfaite synthèse de souvenirs émouvants. »

« Je suis vraiment désolée de vous faire faux bond (pour l'AG). En ce qui concerne la disparition de Mme Dejeux, je me demande s'il vous serait utile que je vous envoie l'hommage rendu par mon Père au Commandant Dejeux, tué en Indochine en 1954, l'année de Dien-Bien-Phu. A toutes fins utiles, je cherche ce document dans mes papiers ...

Chose promise, chose due. Ci-joint, l'hommage rendu par mon Père au Commandant Dejeux, en 1954. J'avais envoyé ce texte à Mme Dejeux. C'est au cas où vous souhaiteriez reprendre quelques éléments pour le prochain Bulletin. Mon Père avait été très marqué par cette disparition. C'est la raison pour laquelle nous étions restés proches de la famille Dejeux.

Pour mémoire, le Cdt Dejeux faisait partie du 5^{ème} RTM, en Allemagne, régiment que commandait mon père depuis 1952. Le Régiment est parti d'Allemagne en Indochine, à Hanoï, en 1953/1954 ».

Merci chère Madame, de ce document poignant, que nous gardons, ne pouvant le reproduire, en le tenant à la disposition des historiens de l'amicale, à propos d'un jeune officier combattant de mai 1940, prisonnier et évadé, combattant à nouveau en Italie puis campagne de France et d'Allemagne, puis encore au Tonkin ; sa destination finale...très bel hommage rendu par votre père, un chef à son subordonné...Bruno Lamy

Roger Mangel « Salut Roger, comment vas-tu ?



Peux-tu me dire si Cornimont fait quelque chose pour commémorer la libération ?

Je détiens une plaque en granit qui était sur une tombe d'un soldat du 6^e Régiment de Tabors.

Il s'agit de Louis Fabre, tué le 16/10/44 au Haut du Faing.

J'ai la photo de la tombe où était déposée cette plaque en granit.

Je suis prêt à donner cette plaque ainsi qu'une copie de la photo.

Si ça intéresse quelqu'un, fais-moi signe. Amicalement. » Yves Philippe

OUI ! au nom de l'amicale des anciens du 6^{ème} et leurs descendants nous sommes très intéressés par cette plaque et l'histoire de ce soldat... savez-vous où a été prise la photo du cimetière ?

« Cette photo a été prise à Rupt sur Moselle (88360) où se trouvait un cimetière militaire provisoire.

La photo de la tombe a été prise par Gisèle Barthuel, Veuve Henri Poirier. Cette dame, décédée il y a peu, demeurait à Rupt Sur Moselle.

Elle était marraine de tombe du Soldat Fabre. Selon elle, Louis Fabre était Instituteur à Marrakech avant son incorporation au 6^{ème} RTM.



Il fut inhumé au cimetière du Bennevise à Rupt Sur Moselle, carré A, rangée 4 tombe 54. A la dissolution de ce cimetière entre 1948 et 1953, le corps de ce soldat a été transféré à la Nécropole Nationale de Rougemont (25) tombe 38. Inscrit au monument aux morts de Tarascon (13) (Source MDH)... » Yves Philippe

Sergent Jean Roy, 95 ans, 6^{ème} et BM 8^{ème} RTM, en particulier à la bataille de la RC4, oct 1950
Un projet de demande d'attribution de la Légion d'honneur fait l'objet de concertation avec le comité local LH47.



Ne souhaite plus être membre :

Sergent Gérard Embry...Le bulletin lui sera quand même envoyé par mail pour ses descendants



Le Bleuet de France a 100 ans

 **Port du Bleuet de France (Secrétariat d'Etat chargé des Anciens combattants)**

vous êtes tous invités à porter le Bleuet à deux moments de l'année, du 1er au 8 mai ; du 1^{er} au 11 novembre ; à d'autres commémorations qui vous sont chères ;



Avec le soutien de l'association désormais centenaire, ce sont aujourd'hui plus de 25 000 personnes qui se reconstruisent.

- Des pupilles de la Nation qui se projettent dans l'avenir : des études, des stages à l'étranger, des rêves qui se réalisent.
- Des militaires blessés qui bénéficient d'une aide logistique (matériel, prothèses) pour se reconstruire grâce au sport.
- Des victimes de l'attentat du Bataclan, reconnues victimes de guerre, qui sont accompagnées avec leur famille.

ANNEXE

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE AMICALE DES ANCIENS TIRAILLEURS MAROCAINS ET DESCENDANTS (2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} RTM). 24 janvier 2025 Fondation Maginot

Présents : Bruno Sarrade, Bruno Lamy, Jean-Claude Guilloz, Isabelle Saint John Webb, Gilles Marouse, Michel Scarbonchi

En audio conférence : Pierre Sérafino, Jean-Luc Chevry, Frédéric Fourrière

Excusés : Jean-Baptiste Mollet, Pierre Collinet, Anne Mask-Tan, Monique Zapsolski

I- RAPPORT MORAL

Le Président se félicite du dynamisme de l'Amicale marqué par de nombreuses nouvelles adhésions, des initiatives et actions (voir rapport d'activités).

Ainsi que la parution du Tome 1 de la Bande dessinée que l'Amicale a initié pour raconter et honorer l'histoire du Corps Expéditionnaire du Général Juin à travers le parcours de nos pères au sein des régiments de tirailleurs marocains dont plus particulièrement le 6^{ème} RTM.

II RAPPORT FINANCIER

Le budget 2023 est présenté en audio par le trésorier ; il en résulte un patrimoine de l'Amicale d'un peu plus de 28.000 euros.

Du fait du décalage des AG, le budget 2024 sera présenté et adopté lors d'une AGE qui se tiendra fin 2025. La trésorerie actuelle : compte courant: 1.112 €, Livret: 20.462 €, avance à l'éditeur Paquet : 3.320 €

Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

III RAPPORT D'ACTIVITES

2023

___ mai : Cornimont (Cinéma la Besse)

___ : Garigliano (dépôt de gerbes au pont du même nom)

___ juin : parcours mémoriel de 15 membres de l'Amicale Mulhouse-Colmar (dépôts de gerbes et visite musée militaire)

___ octobre : AG à Paris Décision de lancer une collecte pour les anciens tirailleurs marocains affectés par le séisme de Marrakech (3.000 euros de dons)

___ nomination du nouveau président de l'Amicale : Michel Scarbonchi

Bruno Sarrade Président d'Honneur

___ Rédaction d'un synopsis sur le CEF pour proposer aux Editions Paquet la réalisation d'une BD

2024

___ Présence aux cérémonies :

8 mai à Thaon les Vosges, dévoilement d'une plaque en hommage à Serge Letang ; 8 mai à Quiberon, Marcel Le Guyader, 100 ans mis à l'honneur ;

17-19 mai cérémonies du Pont du Garigliano et des Invalides avec la promotion Garigliano de Saint Cyr ; cérémonie nocturne à Epinal au sein du 1er RTIR.

24 octobre, cérémonies de Cornimont et du Haut du Faing ;

16 novembre, cérémonie de Villars les Blamont.

___ BD

1/ TOME 1 : 13 000 volumes ont été édités et nous aurons le résultat des ventes en février prochain. Succès chez les spécialistes de bande dessinée et chez les quelques dédicaces organisées.

Sur les 300 exemplaires de la BD qui nous ont été donnés par les Editions Paquet à un tarif préférentiel (65% de remise), 260 ont été vendus.

2/ TOME 2 : Nous avons pour ce tome participé, plus en amont, sur la trame et les temps forts consacrés à la campagne d'Italie. Nous bénéficions de 10 pages pour l'Amicale.

2025

- ___ GERBES : lors de nos cérémonies il est convenu d'en limiter le prix à 100 euros par gerbe
- ___ BD : nous recevrons à la mi-février les 10 premières planches du Tome 2 pour validation
- ___ ONAC MAROC : il lui est demandé de nous faire parvenir les photos de la remise des 3000 euros de dons aux familles d'anciens tirailleurs sinistrés, Le Président adressera une lettre de remerciements aux donateurs de ces dons
- ___ TARIF DES ADHESIONS : reste inchangé à 20 euros pour l'année 2025. Il est demandé au trésorier d'étudier la possibilité d'un paiement par CB.

___ AUTOCOLLANT LOGO 6^{ème} RTM

Isabelle Saint John Webb en propose la confection à mettre sur les BD, selon accord devis au trésorier.

___ GARIGLIANO

Nous avons adressé au Ministre délégué aux Anciens Combattants et au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur des courriers avec le Tome 1 pour les sensibiliser sur notre projet d'une manifestation nationale pour Garigliano. Le ministre a répondu en nous félicitant et François Lecointre nous a reçus, Bruno Sarrade et moi-même, au siège de la LH pour un entretien chaleureux, nous apportant cependant son soutien avec réserve, le calendrier mémoriel de l'Etat étant très chargé.

___ RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Il aura lieu lors de l'AG fin 2025.

___ COMMEMORATIONS DES COMBATS DANS LE NORD DE LA France (mai juin 1940)

Gilles Marouse présente les manifestations prévues en 2025, auxquelles nous sommes, grâce à lui, associés :

___ 17 mai : Ors, Mormal, Maubeuge, Blaregnies (Belgique)

___ 18 mai : Haubourdin, Dunkerque

Le programme détaillé sera envoyé par mail à tous nos membres.

CORSE : Une plaque sera apposée le 8 mai 2025 en l'honneur du Général Sérafino, sur une place de Bonifacio qui prendra son nom. Notre Président nous y représentera.

BULLETIN SEMESTRIEL : vous l'avez reçu dès novembre dernier avec la couverture de notre BD. Bravo à Bruno Lamy pour ce magnifique travail.

VOYAGE DE L'AMICALE : Réservé aux membres, leurs familles et sympathisants, il aura lieu du 6 au 11 octobre 2025 à travers Naples, Monte Cassino, Venafro et Castelforte. Une cérémonie avec dépôt de gerbe est prévue à la nécropole de Venafro le 8 octobre.

COMPTEs des Résultats 2023 & antérieurs

RECETTES	2 023	2 022	2 021	2 020
Cotisations	1 705	1 120	890	1 260
N-1		20		
Cotisations PCA				
Don du 2ème RTM				4 520
Dons		480	640	261
SOUS TOTAL	1 705	1 620	1 530	6 041
Livres vendus	750	740	50	
Cout des livres vendus	525	505	40	
Marge sur livres vendus	225	235	10	-
Total Recettes	1 930	1 855	1 541	6 041
DEPENSES				
Frais postaux	28	15	13	17
Bulletins	823	897	722	798
Bandes dessinées				279
Assurances	239	230	219	209
Dons et pourboires	50		100	300
Frais déplacement Divers				
Paris mai 2022		995		
Manifestation Mormal			630	
Voyage Maroc		326		
Voyage Maroc photos / livre	156			
Voyage Italie			790	26
Voyage 2023 Mulhouse	806			
Don Maroc 2023	3 000			
Don Maroc 2023 Recus	- 2 960			
Cotisations		30	20	
Manifestations diverses				
Fleurs		253	70	972
3 Gerbes Maroc Villard Paris- Garigliano	530			
Pertes/casse	30	7		
Frais financiers	67	3	1	53
Total Dépenses	2 769	2 755	2 608	2 654
Recettes	1 930	1 855	1 541	6 041
Dépenses	2 769	2 755	2 608	2 654
Résultats Annuels	- 839	- 900	- 1 067	3 387
Résultats Cumulés		28 448		

BILAN au 31 Décembre 2023

ACTIFS		PASSIFS			
2022	2023	2022	2023		
Caisse Epargne c/c	456	20 420	Résultats antérieurs	29 282	28 383
CiC c/c	26 157	4 043	Bénéfice	-900	-839
Stocks achats 2023	2 296	3 901	Patrimoine Net	28 383	27 544
50 fourniere 1290€ + Synopsis 840€			Ouverture cpt CA à rbsr	500	
			Gerbe Garigliano-Paris à rbsr	320	
			Frais à Payer	456	
			Cotisations encasées d'avance	70	
	28 909	28 364		28 909	28 364



**Champs Elysées 14 juillet 2025,
1^{er} RTIR (Epinal) et 35^{ème} RI (Belfort) de la 7^{ème} Brigade Blindée (Etat major Besançon)**

